



Conditions générales de vente (CGV) LOG Kopp AG

Conditions générales de vente

Les conditions générales de vente et de livraison suivantes s'appliquent à toutes les commandes et livraisons, sauf stipulation contraire écrite. La passation d'une commande implique l'acceptation des CGV par le donneur d'ordre (client). Les conditions générales du client sont intégralement exclues.

Les prix proposés ne sont valables qu'en cas de passation de l'ensemble des positions de commande proposées.

Conditions

- Tous les prix s'entendent hors TVA
- Délai de 45 jours net
- Les clients privés versent un acompte en espèces (montant selon le volume de la commande)
- Les réclamations ne peuvent être prises en compte qu'à la réception de la marchandise ou de la prestation
- Des augmentations de coûts à partir du 1^{er} janvier 2022 dues à des augmentations de prix des entreprises bénéficiaires et à des modifications de dispositions légales et de taxes (OLED, RPLP, etc.) restent expressément réservées.
- Location emplacement: 1 mois gratuit, chaque mois supplémentaire CHF 50.00 par benne

Supplément énergie et matières premières

Nous continuerons à surveiller l'évolution des prix et vous informerons en permanence des nouvelles fluctuations du prix du diesel et de leur impact sur les augmentations de prix. État: 1^{er} juillet 2023 +5%

Directives sur les transports

Quantité de chargement autres transports sans balance:

Déblai d'excavation: • 4 essieux = 12 m³
• 5 essieux = 16 m³

Gravier tout-venant: • 4 essieux = 10 m³
• 5 essieux = 13 m³

Directives sur les transports de bennes

Le dépôt et l'enlèvement de bennes vides sont facturés de manière forfaitaire CHF 80.00/benne.

Les positions avec unité m³ sont facturées en fonction du volume de la benne. Les positions avec unité to sont facturées en fonction du poids.

Utilisation des bennes

Le chauffeur décide du type de matériau (contenu) des bennes. Les différences de type de matériau qui ne peuvent être constatées qu'au moment du basculement sont à la charge du donneur d'ordre. Tous les cubages sont considérés comme en vrac.

Le client est responsable des dommages causés aux bennes dus à une manipulation non conforme. Les dommages causés par les instructions du client sur des terrains privés ou à l'intérieur de chantiers sont à la charge du client. Cela vaut en particulier pour les dommages causés aux revêtements routiers si aucune mesure de protection n'a été prise (par le maître d'ouvrage), comme le calage de planches d'échafaudage, ainsi que pour les dommages causés par des manœuvres de véhicules dans les espaces très réduits. Il incombe au client de vérifier si les voies d'accès, les parvis, etc. et/ou les places de stationnement pour les bennes et les véhicules de transport de bennes ont une capacité de charge suffisante.

La signalisation, l'éclairage et le recouvrement des bennes incombent au client. La demande d'autorisations pour l'installation de bennes sur le domaine public incombe au client.

La surcharge des bennes et donc le dépassement du poids total autorisé ainsi que de la hauteur totale autorisée sont interdits par les dispositions de la loi sur la circulation routière. Les dépenses liées au respect de la loi sur la circulation routière sont à la charge du client.

Ne pas déposer dans les bennes:

- déchets spéciaux tels que batteries, produits chimiques (ou autres déchets dangereux pour les nappes phréatiques)
- liquides, vernis, matériaux explosifs, peintures, lampes fluorescentes
- cadavres ou matières qui se décomposent

Le déplacement de bennes est facturé en régie.

Le libre accès à l'emplacement de la benne ou à la benne pour la mise en place, le changement ou l'enlèvement doit être garanti par le client. Les dépenses supplémentaires sont facturées en régie au client.

Supplément pour le retournement ou changement de position de benne: CHF 30.00/benne

Les bennes sont la propriété de LOG Kopp AG et peuvent être transportées uniquement par LOG Kopp AG.

Bons de livraison

Les bons de livraison non signés ou modifiés (différences dans le type de matériau, lequel ne peut être déclaré correctement que lors du basculement) sont envoyés à nos clients pour contrôle dans les meilleurs délais.

Le service de mini-bennes avec portée de grue maximale de 20 m est facturé en régie.